

L'Insertion par l'activité économique (IAE) en Martinique en 2024

En 2024, la Martinique compte 86 structures d'insertion par l'activité économique, majoritairement associatives. Elles emploient 3 414 salariés, principalement des hommes âgés de 26 à 49 ans. Un quart d'entre eux ne possède aucun diplôme, ce qui confirme le rôle essentiel du dispositif, tandis que seuls 8 % résident en quartiers prioritaires. Les sorties positives du dispositif d'insertion par l'IAE demeurent élevées en Martinique ; toutefois, des marges de progression subsistent. Enfin, la répartition de l'activité d'insertion entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Martinique demeure contrastée. En 2024, les pouvoirs publics consacrent près de 25 millions d'euros à l'IAE dont 23 millions d'euros subventionnés par l'État pour accompagner le déploiement de l'insertion par l'activité économique.

L'Insertion par l'Activité économique (IAE) est un dispositif permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour retrouver des habitudes de travail et se former à un métier.

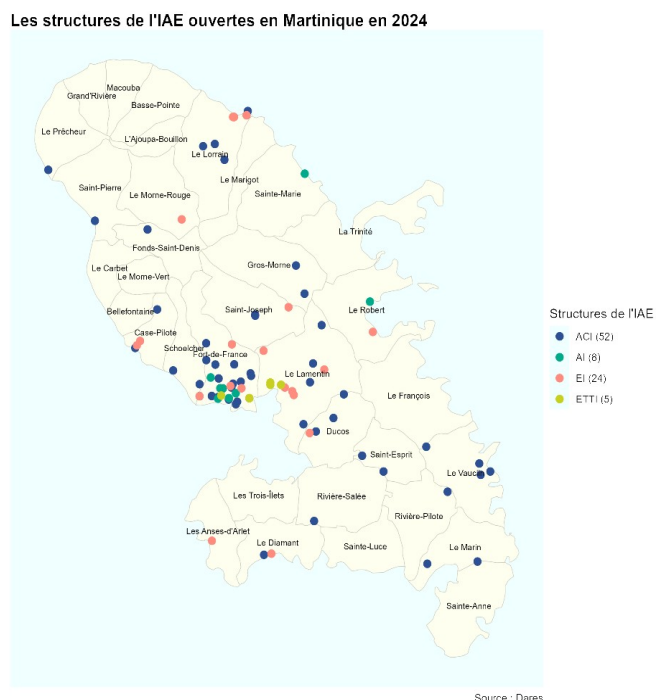
En 2024, en Martinique, on dénombre 86 structures relevant de l'IAE pour accompagner les salariés en insertion :

- 52 sont des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ,
- 24 sont des entreprises d'insertion (EI) ,
- 8 sont des associations intermédiaires (AI) ,
- 5 sont des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Cependant, certaines structures peuvent proposer plusieurs types de dispositifs d'insertion.

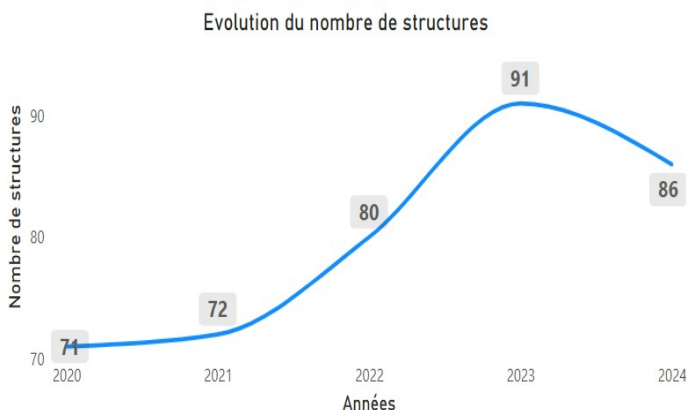
Entre 2020 et 2024, le nombre de structures de l'IAE a progressé de 21 % . En effet, depuis 2021, le dispositif connaît une évolution croissante du nombre de structures .Toutefois, le nombre de structures connaît une évolution rapide entre 2020 et 2023 (Figure 2), puis baisse de (- 5 %) en 2024 par rapport à 2023, date où le nombre de structures était le plus élevé (91 structures).

Figure 1: Cartographie de la répartition des structures de l'IAE ouvertes en 2024 selon le dispositif



Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, Traitements Sese de Martinique

Figure 2 : Evolution du nombre de structures entre 2020 et 2024 (en nombre)



Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

Un dispositif porté principalement par des associations

Les structures de l'IAE regroupent des statuts juridiques très variés, même si le paysage demeure largement dominé par le modèle associatif. Les 86 structures d'IAE, représentent 130 opérations. Les ACI constituent le socle principal de ce paysage : 52 associations portent à elles seules 96 ACI, majoritairement positionnés sur le secteur marchand et répondant à des besoins d'intérêt général.

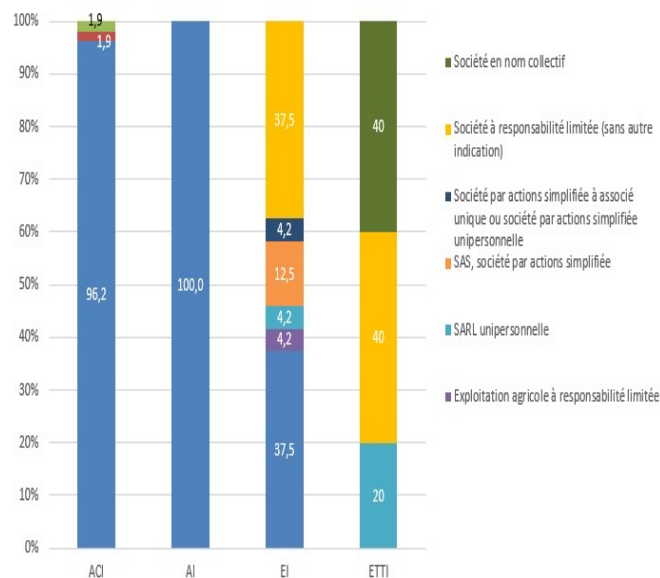
Les AI relèvent également exclusivement du modèle associatif, avec 9 structures intervenant principalement dans la mise à disposition de personnel auprès des particuliers.

Les EI se distinguent par une plus grande diversité de statuts juridiques et de modes de fonctionnement. 20 structures interviennent sur des activités marchandes, combinant des formes associatives et commerciales, notamment des SARL unipersonnelles et des SAS.

Les ETTI présentent elles aussi une composition juridique variée, majoritairement portée par des sociétés privées (SARL, SNC), et regroupent 4 structures positionnées sur l'intérim en entreprise. Enfin, une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) complète le paysage en accompagnant des porteurs de projets vers la création de leur propre activité indépendante.

Globalement, la lecture de l'ensemble met en évidence que, si le modèle associatif reste central dans l'IAE — en particulier pour les ACI et les AI —, les formes commerciales occupent une place significative dans les EI et les ETTI, où les structures fonctionnent davantage selon une logique entrepreneuriale.

Figure 3 : Répartition des catégories juridiques selon le dispositif de l'IAE (en %)



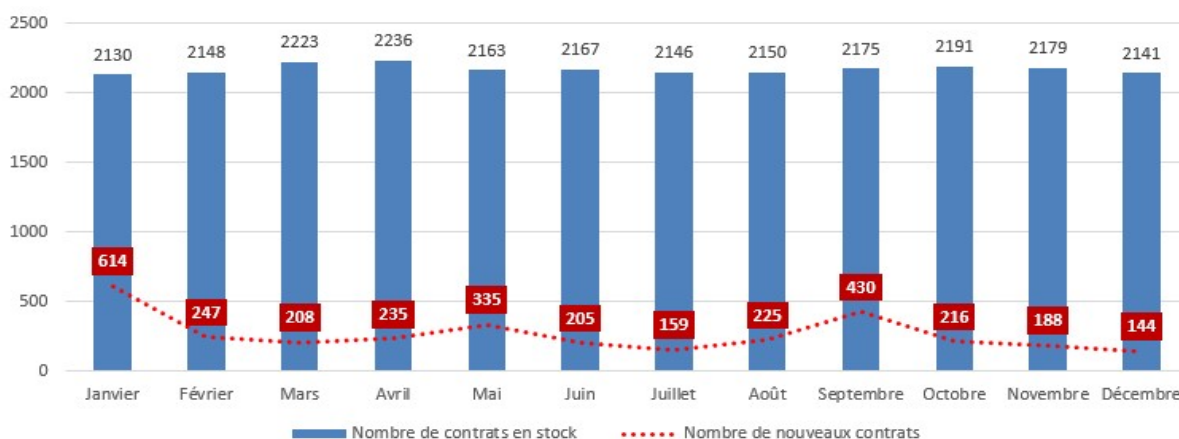
Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

La signature de nouveaux contrats dans l'IAE dépend de la saisonnalité

L'évolution des nouveaux contrats dans l'IAE dépend d'une saisonnalité marquée autour de cycles opérationnels et budgétaires bien identifiables.

En effet, les pics observés sur l'évolution des entrées de nouveaux contrats signés s'articulent autour de jalons clés de l'année : en janvier, lors de la réception du financement étatique, et en septembre, lors des échouages massifs de sargasses, et lors de la réception du deuxième volet de la ligne budgétaire (Figure 4).

Figure 4 : Évolution mensuelle du nombre de contrats d’insertion en stock et des entrées en 2024



Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Sese de Martinique

Sur un an, la durée moyenne des contrats est en hausse dans les ACI (+16,1 %) et les EI (+5,1 %). En revanche, elle est en baisse dans les AI (-27,7 %) et les ETTI (-17,8 %). (Figure 5)

Figure 5 : Répartition de la durée moyenne des contrats selon le dispositif en 2023 et 2024 (en mois)

	2023	2024
ACI	8,75	10,16
AI	28,28	20,45
EI	10,12	10,64
ETTI	24,89	20,47

Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

Six salariés sur dix en insertion est un homme

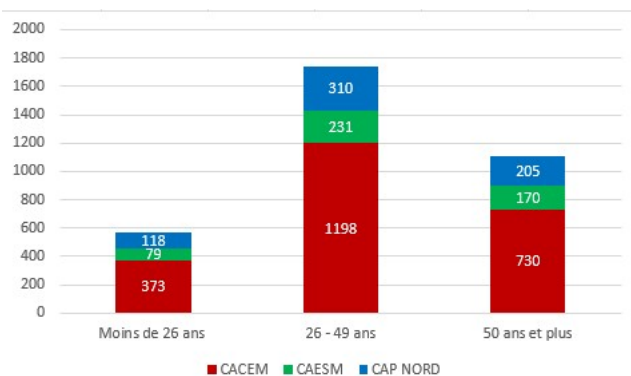
En 2024, plus de la moitié des salariés en insertion sont âgés de 26 à 49 ans affirmant la volonté d’aider les personnes en âge de travailler les plus éloignées du marché du travail (Figure 6).

Les salariés en insertion sont majoritairement des hommes âgés entre 26 et 49 ans (33 % de l’ensemble des salariés martiniquais en insertion). Cependant, les profils varient selon les types de structures.

Selon le dispositif, les profils divergent : les ACI accueillent majoritairement un public plus âgé , la

moyenne d’âge des salariés en insertion est de 47 ans, traduisant la logique de remobilisation progressive. A l’inverse, les ETTI et les EI se positionnent comme un levier dynamique pour les jeunes adultes, avec une moyenne d’âge entre 36 ans pour les salariés en ETTI et 38 ans pour les salariés en EI.

Figure 6 : Répartition des salariés en insertion selon la tranche d’âge en 2024



Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Sese de Martinique

Des métiers dominants ... Mais en mutation

En 2024, les métiers de l’insertion en Martinique se concentrent principalement sur les fonctions historiques du secteur : jardiniers (27,9 %), nettoyeurs (24 %) et aides à domicile (10,7 %). Ces métiers traduisent la fonction sociale essentielle de l’IAE sur le territoire.

Figure 7 : Répartition des métiers les plus exercés par les salariés en insertion selon le type de la structure en 2024

Les métiers les plus représentés par types de structures

Metiers	ACI	AI	EI	ETI	Total
Jardiniers	299	31	321	9	659
Nettoyeurs	174	50	313	30	567
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales		252			252
Ouvriers du maraichage ou de l'horticulture	194		7		201
Caissiers de magasin		1	149		150
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	59	12	16	47	134
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	74	2	5	41	122
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	26	1	75	17	119
Employés des services divers	7	100	1	3	111
Services domestiques		107			107

Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

Certaines professions connaissent toutefois une croissance spectaculaire en 2023 et 2024. C'est le cas des métiers de la construction comme les ouvriers du gros oeuvre du bâtiment où le nombre de salariés a plus que doublé (+ 240), les ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment (+ 40) ou encore des employés des services divers (+ 33).

Ces hausses témoignent de l'adaptation des structures aux besoins émergents des collectivités et entreprises notamment à travers les marchés publics.

Figure 8 : Part des principaux métiers exercés par les salariés en insertion en 2024 et évolution de ces métiers entre 2023 et 2024

Les métiers les plus représentés

Metiers	Nombre salarié	% du total	Variation année N-1
Jardiniers	659	27,86%	24 ▲
Nettoyeurs	567	23,97%	25 ▲
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	252	10,66%	22 ▲
Ouvriers du maraichage ou de l'horticulture	201	8,50%	5 ▲
Caissiers de magasin	150	6,34%	22 ▲
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	134	5,67%	20 ▲
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	122	5,16%	40 ▲
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	119	5,03%	240 ▲
Employés des services divers	111	4,69%	34 ▲
Services domestiques	107	4,52%	-50 ▼

Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

Un salarié en insertion sur quatre n'a aucun diplôme avant son embauche

En 2024, les salariés en insertion présentent majoritairement un niveau de formation équivalent au CAP-BEP. Près de sept salariés sur dix ont un niveau inférieur au baccalauréat, et un salarié sur quatre ne possède aucun diplôme certifié.

Ces salariés en insertion sont souvent des personnes vulnérables, marquées par des ruptures scolaires, professionnelles ou sociales.

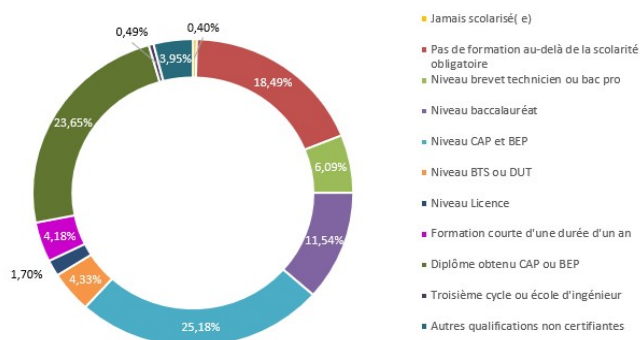
Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) jouent ainsi un rôle essentiel de tremplin pour cette population à faible niveau de formation en leur offrant une opportunité d'accès à un emploi durable. (Figure 9)

A l'inverse, les salariés en insertion titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (licence, école d'ingénieur) restent minoritaires représentant seulement 5,7 % de l'effectif.

En 2024, les salariés en insertion bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) avant leur embauche restent peu nombreux : ils représentent 37 % des personnes recrutées. Parmi eux, 24 % percevaient le RSA non majoré et 13 % le RSA majoré. Entre 2020 et 2024, la part des salariés ayant le RSA avant leur embauche diminue de 18 %.

En revanche, la part des bénéficiaires du RSA majoré progresse fortement (+143 %), ce qui traduit une volonté accrue d'intégrer des publics particulièrement vulnérables face à l'emploi.

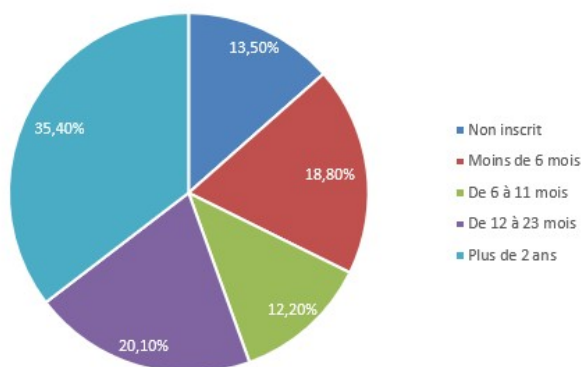
Figure 9 : Répartition des salariés en insertion selon leur niveau de formation avant la signature du contrat en 2024



Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref

En 2024, les salariés en insertion sont majoritairement inscrits à France Travail (87 %) avant leur embauche en insertion. Parmi eux, 35 % étaient inscrits depuis plus de deux ans, 20 % entre 12 mois et 23 mois. Toutefois, 19 % de ces salariés étaient demandeurs d'emploi depuis moins de 6 mois. (Figure 10).

Figure 10 : Répartition des salariés selon l'ancienneté à France Travail au moment de l'embauche



Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

Par ailleurs, les salariés en insertion proviennent de l'ensemble du territoire martiniquais. Peu d'entre eux, sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), seuls 8 %.

Si l'IAE réussit à intégrer des publics éloignés de

l'emploi, elle devrait toutefois élargir sa territorialisation pour jouer pleinement son rôle d'ascenseur social.

En 2024, 36 % des salariés en insertion ont une sortie dynamique

En 2024, 3 700 sorties de bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique (IAE) ont été comptabilisées, dont 1 400 pour lesquelles le motif de sortie est renseigné. Parmi ces dernières, 36 % correspondent à une sortie dite dynamique, c'est-à-dire un accès à un emploi durable, un emploi de transition ou une autre sortie positive.

À l'inverse, 53 % des salariés en insertion se retrouvent, à l'issue de leur parcours, au chômage, inactifs ou en situation de rupture de contrat pendant la période d'essai, à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Sur la période 2020-2024, le taux de sorties dynamiques a enregistré une baisse de 5,9 points. En 2020, ce taux s'élevait à 41,5 %, dans un contexte marqué par un volume de contrats inférieur à celui observé en 2024. Cette évolution traduit une transformation des parcours d'insertion au sein des structures d'IAE.

Une dynamique territoriale différenciée

Les structures de l'IAE sont principalement concentrées dans la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM). En 2024, on en comptabilise 48 structures au sein de la CACEM contre 21 dans la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord) et 17 dans la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM). (Figure 13)

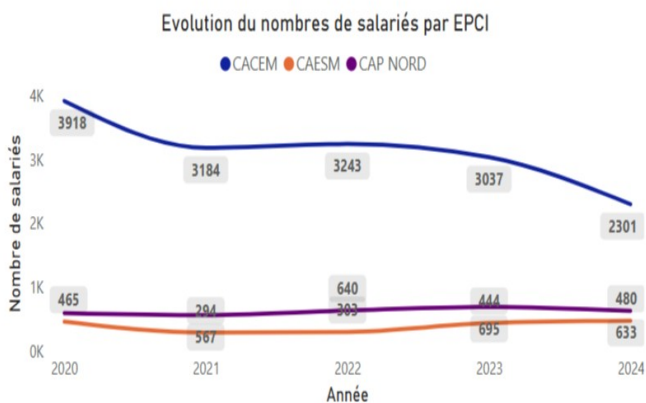
Entre 2020 et 2024, l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a connu une progression de 21 % du nombre de structures de l'IAE.

S'agissant de la répartition des salariés de l'insertion sur le territoire, 2 301 salariés travaillent dans les structures de la CACEM, 633 dans celles de Cap Nord et 480 dans celles de la CAESM. (Figure 14)

L'évolution du nombre de salariés en insertion est orientée à la baisse avec une diminution de 31 % de salariés en quatre ans. Cette baisse concerne principalement les structures situées à la CACEM, tandis que CAP Nord et de la CAESM enregistrent une hausse de leurs effectifs. (Figure 11)

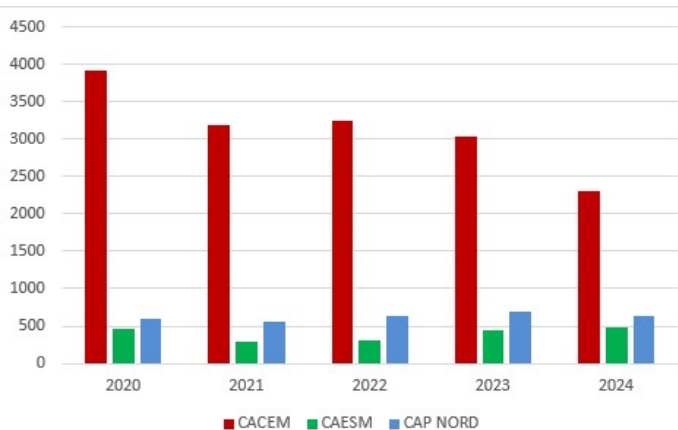
Par ailleurs, ces deux EPCI, sont également les plus touchées par le chômage, avec un taux de 24,4 % pour CAP Nord et de 20,0 % pour la CAESM. Ces dynamiques traduisent la capacité d'adaptation des structures d'insertion aux besoins conjoncturels du territoire.

Figure 11 : Evolution du nombre de salariés en insertion par EPCI de 2020 à 2024



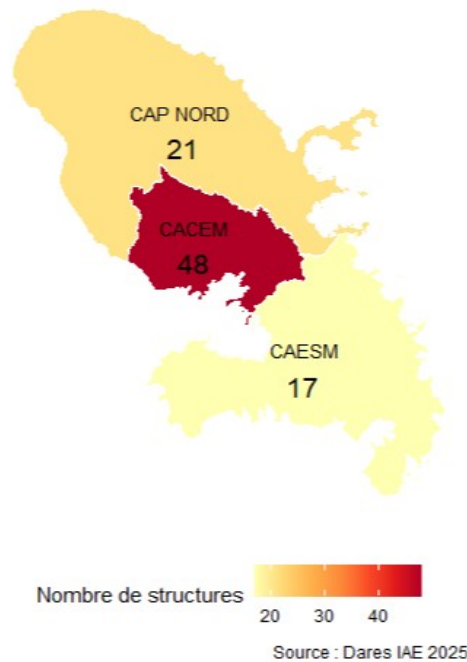
Source : Agence de services et de paiement (ASP), extraction de février 2025, traitements Carif-Oref, Agefma

Figure 12 : Évolution des structures de l'IAE en Martinique de 2020 à 2024 par EPCI



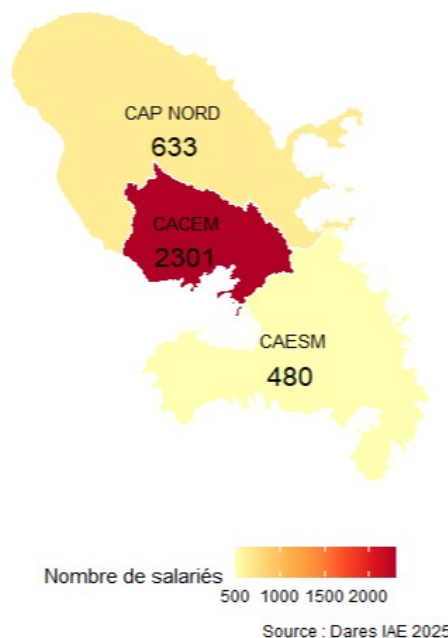
Source : ASP, extraction de février 2025, traitement Sese de Martinique

Figure 13 : Répartition des structures de l'IAE par EPCI en 2024



Source : ASP, extraction de février 2025, traitements Sese de Martinique

Figure 14 : Répartition des salariés de l'IAE par EPCI en 2024



Source : ASP, extraction de février 2025, traitements Sese de Martinique

Définition :

L'article L. 5132-1 du Code du travail définit **l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)** comme un dispositif visant à permettre à des personnes sans emploi, confrontées à des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'accéder à un contrat de travail favorisant leur insertion professionnelle. L'IAE se distingue ainsi par son public cible : des individus durablement éloignés de l'emploi, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH), jeunes en grande précarité, travailleurs reconnus handicapés, souvent confrontés à des situations de fragilité sociale ou de santé.

Contrat d'usage : est un contrat à durée déterminée particulier qui permet à employeur d'embaucher un salarié pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. L'employeur peut proposer un CDD pour la durée d'une mission de quelques heures, d'une journée ou de plusieurs journées consécutives.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) majoré est une aide financière versée par la CAF ou la MSA destinée à accompagner les parents isolés en grande difficulté financière. Le RSA majoré est une augmentation du montant forfaitaire du RSA accordée pendant une période limitée dans le temps à la suite de l'évènement.

Le Revenu de Solidarité Active (non majoré) est une aide financière destinée aux personnes ou foyers à faibles ressources, sans situation de parent isolé, visant à garantir un revenu **minimum** et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Bibliographie :

Bauer D, L'insertion par l'Activité Économique de 2017 à 2021. La croissance d'un secteur qui se transforme ? , Synthèse thématique, n°104, Janvier 2023

Belkhir F., Branchu C. , L'insertion par l'activité : état des lieux et perspectives Rapport, Décembre 2022

Chikhi S., L'insertion par l'activité économique en 2023, n°9, Février 2025

Directeurs de publication:

Direction de la DEETS:

Yannick DECOMPOIS

Miguelle MAMBERT

Direction de l'Agefma :

Valérie PADRA

Retrouvez nos publications sur les sites :

Site de la Deets : <https://martinique.deets.gouv.fr>

Site de l'Agefma : <https://www.agefma.mq>